Image not found or type unknown

évidence d'un erreur positionnement de terrasse sur appart neuf?

Par **annie56100**, le **09/03/2013** à **16:40**

bonjour

Nous avons la remise des clés début avril d'un appart dans résidence neuve
le chantier est en cours de finition. L'appartement est en rez de jardin : la terrasse est dallée. mais il s'avère que la baie est plus basse que la terrasse déja faite. il y a donc un espace entre les deux ...resté en l'état pour le moment. Il est évident que la terrasse est plus haute qu'elle n'aurait dû être.. à voir comment ils vont "solutionner" cela
impossible de savoir ce qui se passe pour le moment. Il n'a pas l'air d'avoir été prévu une évacuation lors de pluies ..
Ma question :
au moment de la remise des clés : que faut il faire ?
1) le signaler évidemment sur le compte rendu .. mais est ce suffisant..?
2) si on accepte les clés, donc remise au promoteur des 5% restants. Quel est le recours via la copropriété ?
merci bcp de vos conseils

Bien cordialement
A

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés